

Systemes d'Information de Santé L'articulation national-régional

HIT 20 mai 2010

Les priorités de l'action publique

- Garantir l'interopérabilité et la cohérence des systèmes d'information
- Créer un espace de confiance partagé
- Gérer un investissement public vertueux
- Accompagner les acteurs et l'évolution des pratiques dans la concertation
- Soutenir l'innovation et la croissance

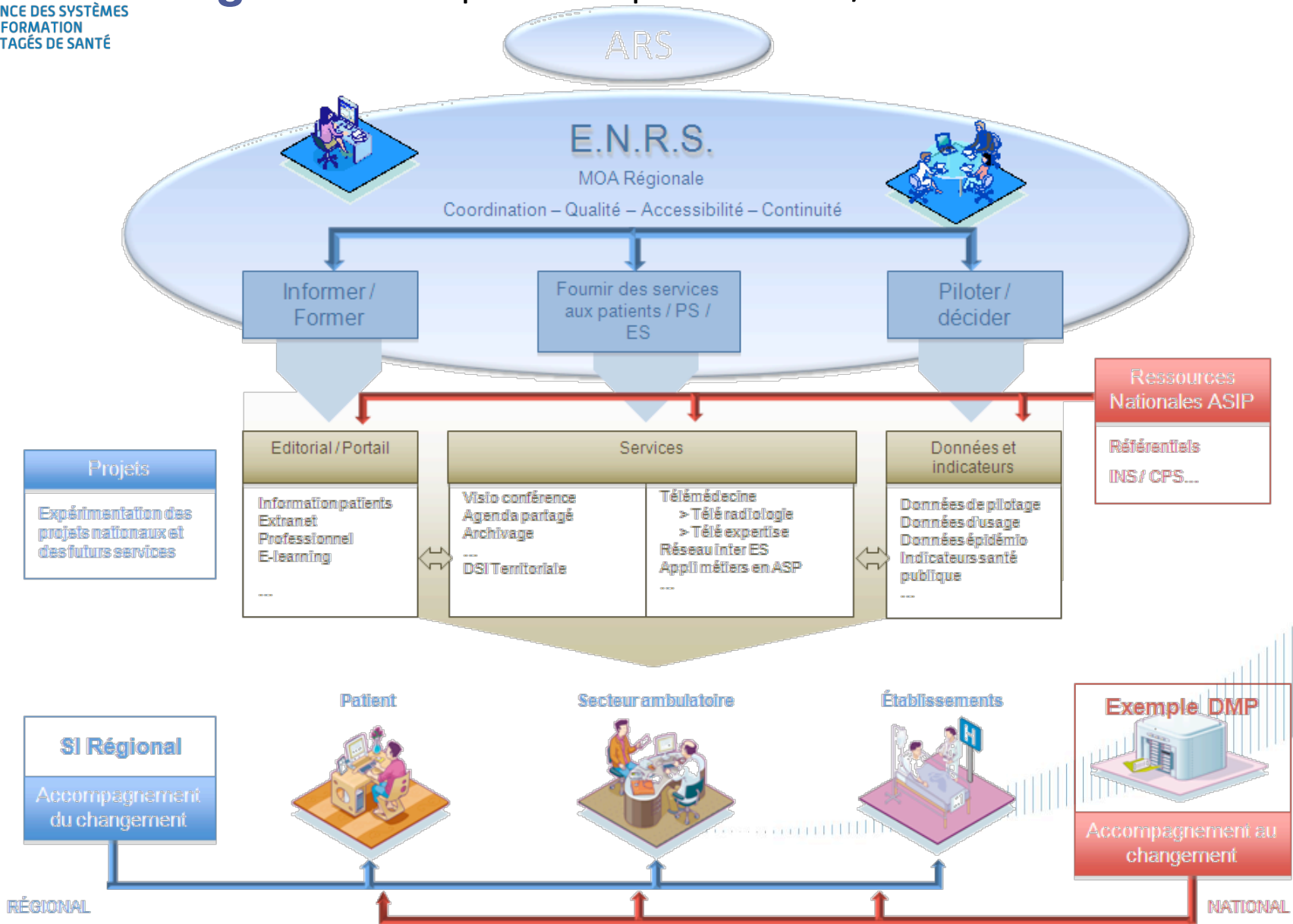
L'accompagnement des territoires

L'évolution de l'offre de services au niveau régional

- Etat des lieux des plate formes régionales (avec le GMSIH à la demande de la DHOS) : besoin de cadre pour réduire l'hétérogénéité des initiatives et maintenir les dynamiques.
- Les Espaces Numériques Régionaux de Santé (ENRS), une nouvelle étape à franchir pour la cohérence des initiatives et la convergence des systèmes
- Un ENRS c'est :
 - un ensemble de services dématérialisés
 - reposant sur un dispositif technique normé sur la base des référentiels nationaux
 - porté institutionnellement par l'ARS
 - et piloté par une maîtrise d'ouvrage régionale solide, unique et pérenne
- L'ENRS est le relais régional naturel de l'ASIP Santé pour l'intégration des référentiels nationaux et les expérimentations

ENRS : Organiser l'offre de services au niveau régional

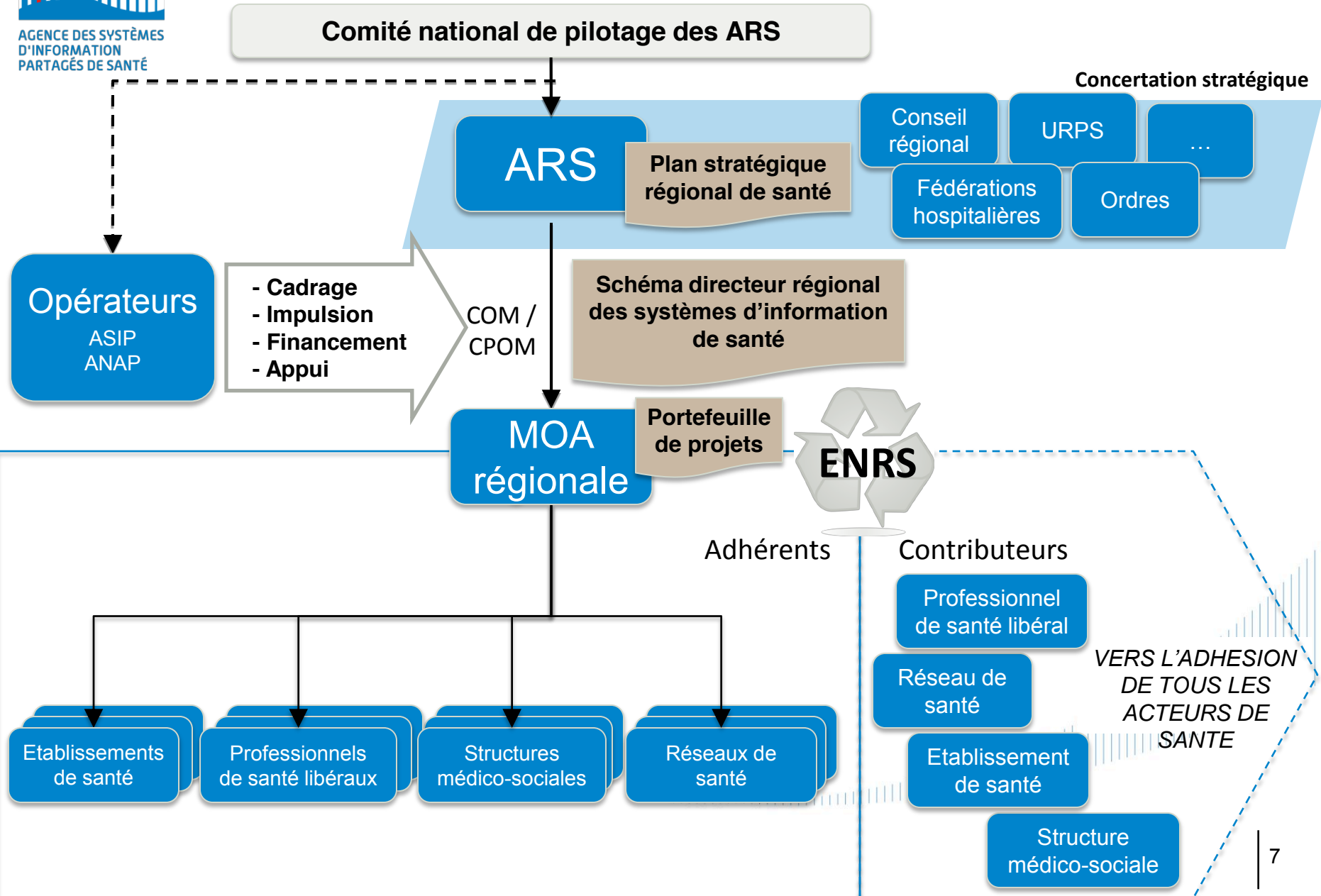
Exemple de coopération ARS / ASIP



La gouvernance : clé de l'organisation de l'offre de services au niveau régional

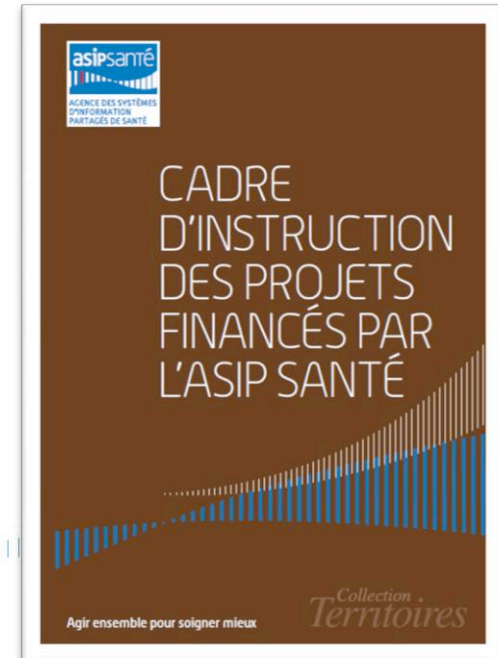
- **Une MOA pour piloter l'offre ENRS**
 - Une MOA forte, unique et pérenne
 - Véritable « bras armé » de la stratégie régionale
 - Garant du respect et de l'intégration des référentiels nationaux
 - Fédérant l'ensemble des professionnels et acteurs de santé de la région
 - Réflexion poussée sur la mutualisation des moyens (exemple : RSSI)
 - Connaissance et coordination des initiatives régionales

Un exemple de modèle de gouvernance régionale



Cadre de financement des projets par l'ASIP Santé : impulsion, cadrage, pragmatisme

- **Des prérogatives législatives et réglementaires**
 - *Loi HPST : « ...financements visant à favoriser le développement des systèmes d'information de santé partagés »*
 - *Arrêté fixant les modalités d'attribution par l'ASIP Santé de ses financements*
- **Nécessité d'un dispositif renouvelé au service des acteurs**
 - Favoriser l'intégration des référentiels nationaux
 - Encadrer et accompagner le développement de nouveaux services
 - Contribuer à l'émergence et au renforcement de MOA régionales spécifiques



Arrêté paru le 9 décembre 2009 –Art.1

- Accompagner et encadrer les initiatives publiques ou privées de nature à faciliter la bonne utilisation, la cohérence, l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'échanges et de partage des données de santé.
- Attribués pour une durée limitée
- Visent en particulier à favoriser :
 - ✓ la réalisation, le déploiement et l'usage du DMP,
 - ✓ la convergence, l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information de santé,
 - ✓ la participation à ces systèmes des patients, des professionnels de santé, des établissements, réseaux ou services de santé ainsi que des établissements et services médico-sociaux,
 - ✓ la mise en place de capacités de maîtrise d'ouvrage dans les régions,
 - ✓ le développement de la télémédecine et de la télésanté.

Les programmes d'appels à projets 2010

- **Emergence :**

Faire émerger ou renforcer des maitrises d'ouvrages solides, capable de porter et coordonner les projets de e-santé de la région (double cohérence nationale et régionale).

- **Bureautique Santé :**

Faire émerger des solutions industrielles de bureautique santé, sécurisées et communicantes destinées aux établissements de santé faiblement équipés : sécuriser la capacité à produire et échanger des compte rendus.

- **Télé médecine :**

Coordonner et accompagner le développement de nouveaux modes de pratiques médicales permis : téléradiologie, téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance médicale ou télé assistance médicale.

- **Amorçage et généralisation du DMP :**

Assurer la montée en charge progressive des usages du DMP dès sa mise en conditions opérationnelles

- **Dossier Communicant de Cancérologie :**

Expérimenter l'un des premiers services du DMP, en concertation avec l'INCA

Merci de votre attention

Dernières publications de l'ASIP Santé :

- Guide de déploiement des systèmes de téléradiologie
- Cadre d'instruction des projets financés par l'ASIP Santé
- Repères juridiques pour les MOA territoriales
- INS : fiche d'information et dossier de conception
- Référentiel d'hébergement des données de santé à caractère personnel
- Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé

A venir (mai 2010):

- Guide pour la communication des territoires de e-santé

Ces documents sont disponibles sur le site : <http://www.asipsante.fr/>